

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2038

Edition du
19 mai 2014

DANS CE NUMÉRO

La solidarité fédérale à l'épreuve de la péréquation financière (Jean-Daniel Delley)

Peréquation intercantonale et concurrence fiscale ne font pas bon ménage

Système bancaire: vivre dangereusement (Jean-Pierre Ghelfi)

Les banques systémiques restent effectivement trop grandes pour faire faillite

Lait: le bref passage d'un ovni (Albert Tille)

Une saga de la politique (et de la diplomatie) commerciale agricole suisse

Gruezi les petits (Yvette Jaggi)

Après Zurich, Argovie est le second canton à bannir l'allemand des écoles enfantines au profit du dialecte

Convocation des actionnaires (Rédaction)

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

La solidarité fédérale à l'épreuve de la péréquation financière

Peréquation intercantonale et concurrence fiscale ne font pas bon ménage

Jean-Daniel Delley - 14 mai 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25796>

Voilà bientôt sept ans entrain en vigueur une ambitieuse réforme du fédéralisme ([DP 1619](#)): une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, couplée à une péréquation financière destinée à réduire les écarts de richesse entre ces derniers. A intervalles réguliers, Berne procède à l'évaluation de l'impact de cette péréquation.

[La dernière en date](#) vient de sortir, confirmant le succès de cette opération redistributive. Un optimisme que ne partagent pas les cantons riches et donc contributeurs.

Le mécanisme de péréquation est double.

Il s'agit tout d'abord d'atténuer les disparités cantonales en matière de ressources fiscales. Les dix cantons riches (ZG, SZ, BS, GE, NW, ZH, VD SH, BL et TI), c'est-à-dire ceux qui sont situés au-dessus de la moyenne suisse, ainsi que la Confédération alimentent un fonds (1'508 millions pour les premiers, 2'220 millions pour la seconde en 2014) dont bénéficient les seize autres cantons.

Un second fonds, dit de compensation des charges et doté par la seule Confédération(726 millions),

soutient à parts égales les cantons (17) supportant des charges spécifiques de caractère géotopographique (déclivité, structure de l'habitat) d'une part et les cantons (22) dont les charges sont de nature sociodémographique (structure de la population, villes-centres) d'autre part.

L'évaluation conclut au succès de cet exercice de redistribution. En effet l'objectif visé - aucun canton ne doit disposer de ressources financières inférieures à 85% de la moyenne suisse - est assez largement atteint. D'où la proposition du Conseil fédéral de proroger cette péréquation tout en réduisant quelque peu la dotation de base du premier fonds (moins 166 millions pour la Confédération, moins 113 millions pour les cantons).

Les cantons contributeurs ne partagent pas cet optimisme. Ils s'inquiètent tout d'abord de la responsabilité solidaire qui leur incombe. Leur apport global est fixé pour une période de quatre ans. Si l'un d'entre eux connaît des difficultés financières, il revient aux autres de pallier sa défaillance. Ainsi Schwyz a vu sa contribution tripler depuis 2008 pour compenser les effets de la crise sur les finances zurichoises.

Puis ils voient d'un mauvais œil les cantons près de rejoindre le club des riches puiser dans le pot commun. C'est pourquoi ils préconisent la création d'un troisième groupe de cantons, qui ne seraient ni bénéficiaires ni contributeurs. La proposition est habile. En ciblant les prestations sur les cantons les plus défavorisés, les riches espèrent constituer une majorité qui aujourd'hui leur fait défaut pour promouvoir un changement.

Enfin, la compensation à parts égales des charges géotopographiques et sociodémographiques ne tient pas compte du fait que les premières ont diminué alors que les secondes croissent, ce que l'évaluation a confirmé. Une injustice qui touche d'abord les villes-centres et les cantons contributeurs.

Mais c'est au chapitre de la fiscalité que la péréquation fait l'objet des plus virulentes critiques. Le transfert des riches vers les pauvres devait fournir à ces derniers des moyens financiers à leur libre disposition, de manière à accroître leur autonomie. Or, depuis 2008 une majorité de cantons a réduit la charge fiscale, avant tout les cantons à faibles ressources. Une politique favorisée par le mécanisme même de la

péréquation: pour chaque franc d'impôt supplémentaire perçu, le canton perd 79 centimes de la péréquation. Alors plutôt tenter le *dumping* fiscal.

Depuis 2008, la concurrence fiscale n'a fait que croître, tout comme la disparité de la charge fiscale. A cette manne de la péréquation, il faut ajouter la part (17%) de l'impôt fédéral direct ristournée par Berne aux cantons, qui elle aussi permet d'alléger la fiscalité cantonale. Il y a dix ans déjà, nous évoquions l'ambiguïté de la péréquation

([DP 1961](#)): «*Louable redistribution d'une part et pérennisation d'un système de concurrence à la limite de la loyauté confédérale et internationale.*»

Le Parlement va-t-il apporter les retouches nécessaires à ce mécanisme délicat qui voit s'affronter des intérêts fort divergents? Une remise à plat plus radicale s'imposera de toute façon à la suite de la réforme III de la fiscalité des entreprises.

Pour ne pas perdre les entreprises étrangères attirées par une fiscalité plus que modérée, les cantons sont tentés de fixer très bas le taux d'imposition applicable dorénavant à toutes les sociétés, non-discrimination oblige. Ceux d'entre eux qui connaissent une forte concentration d'entreprises – en général les cantons riches – feront alors le deuil d'une partie de leur substance fiscale ([DP 2032](#)). Qui à ce moment-là contribuera au pot de la péréquation financière?

Systeme bancaire: vivre dangereusement

Les banques systémiques restent effectivement trop grandes pour faire faillite

Jean-Pierre Ghelfi - 15 May 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25805>

La conjoncture économique dans la plupart des pays, en particulier dans les pays développés, est plombée depuis 2008, début de la plus grave crise depuis celle des années 1930. L'une et l'autre ont leur origine aux Etats-Unis et résultent d'excès dans le secteur financier.

Depuis maintenant six ans, les gouvernements et les autorités de surveillance bancaire (en Suisse la Finma) ont promis, juré, craché par terre de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, en contraignant les banques à augmenter leurs fonds propres, pour qu'elles soient à même d'assumer seules – donc sans

soutien étatique – d'éventuels futurs retournements des marchés.

Sont visées tout particulièrement les grandes banques considérées comme d'importance systémique (*too big to fail*, TBTF), c'est-à-dire dont les difficultés pourraient avoir un effet dévastateur sur l'ensemble du système bancaire de leur pays – voire au-delà. L'instance internationale qui coordonne la mise en place de ces nouvelles dispositions est le [Comité de Bâle](#) sur le contrôle bancaire (il porte le nom de Bâle parce qu'il est localisé dans le bâtiment de la Banque des règlements internationaux qui a son siège dans ladite ville).

Récemment, la Finma a rendu publique sa [décision](#) relative à la part minimale de fonds propres dont les deux grandes banques suisses (UBS et Credit Suisse) devront disposer pour se conformer aux dispositions arrêtées par le Comité de Bâle et les Chambres fédérales. Relevons que la terminologie utilisée par la Finma est à peu près incompréhensible et que la plupart des gens sont vraisemblablement dans l'incapacité de savoir si les mesures annoncées sont en adéquation avec la problématique.

Risque réel indéterminable

L'un des problèmes majeurs que la crise de 2008 a mis en

évidence est que les banques d'ici et d'ailleurs, quoi qu'elles aient prétendu et qu'elles continuent de prétendre, sont dans l'incapacité de déterminer le risque réel que comportent les instruments financiers qu'elles conçoivent.

Or, la part de fonds propres dont les banques devront disposer, selon les nouvelles règles élaborées par le Comité de Bâle, doit être calculée sur la base de leurs actifs «*pondérés en fonction du risque*». Avant 2008, les produits financiers élaborés sur la base de prêts hypothécaires étaient considérés comme ne comportant pas ou presque pas de risques. Et l'on a (malheureusement) vu ce qu'il en est advenu avec les *subprimes* qui sont devenus des puits pratiquement sans fond...

La [NZZ du 13 mai](#) aborde cette thématique telle qu'elle continue de se présenter aux Etats-Unis. Le journal fait référence à des considérations émises par des surveillants bancaires qui considèrent que la problématique TBTF s'est plutôt aggravée que réduite ces dernières années.

Les actifs détenus par les huit plus grandes banques américaines avant 2008 représentaient 59% du produit national des Etats-Unis, aujourd'hui 65%. Ces mêmes banques détenaient pour 47'000 milliards de produits dérivés avant la crise, et maintenant pour 60'000 milliards, dont la complexité a plutôt augmenté que diminué.

Avec la conclusion que si une nouvelle crise se produisait l'Etat fédéral ne pourrait pas ne pas les secourir.

Les recommandations du Comité de Bâle comportent aussi un autre critère concernant le seuil minimum de fonds propres non pondérés (*leverage ratio*) dont chaque banque doit disposer.

Aux Etats-Unis, le chiffre de 5%, par rapport au total des actifs, a été retenu. En Europe, le pourcentage fixé est celui recommandé par le Comité de Bâle, à savoir 3%. En Suisse, la Finma a fixé un taux de 4,6% pour UBS et de 4% pour Credit Suisse - taux différenciés pour tenir compte de leur part de marché respective en Suisse. Les Etats-Unis ne sont qu'en apparence plus «*sévère*» que l'Europe, du fait que les crédits hypothécaires figurent dans les bilans des banques européennes alors qu'aux Etats-Unis ces mêmes crédits sont revendus à des [instituts spécialisés](#) (Fannie Mae et Freddie Mac).

Widmer-Schlumpf n'a pas été entendue

Par ailleurs, en Suisse, la presse s'est fait l'écho des intentions des deux grandes banques de modifier leur organisation et leur structure avec l'objectif de parvenir à réduire la part de fonds propres qu'elles doivent détenir. Autant d'observations qui conduisent à se poser des questions de fond, comme le fait la professeure américaine d'économie [Anat Admati](#) à

laquelle l'Université de Zurich vient d'accorder le titre de docteur *honoris causa*.

Elle porte une appréciation très critique sur les mesures prises pour que ne se reproduise plus une crise comme celle de 2008. Le secteur bancaire est peut-être, dit-elle, devenu tout simplement trop grand. Les banques, ajoute-t-elle, sont autorisées à avoir une part de fonds propres très inférieure à ce qu'elles exigent de n'importe quelle autre entreprise à laquelle elles consentent des crédits; dit autrement, elles n'accorderaient jamais de crédits à des sociétés qui auraient une part si faible de fonds propres par rapport à l'ensemble de leurs activités. Réflexions qui conduisent Admati à considérer que les banques devraient disposer d'une part de fonds propres représentant au moins 20% de leurs actifs - pourcentage, notons-le, qui était habituel au début du 20e siècle!

Quand la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, en novembre 2013, avait suggéré que le taux de fonds propres non pondéré devrait se situer entre 6% et 10% des actifs, elle avait provoqué les hauts cris des milieux de la finance. Le président de Credit Suisse avait répondu que cette proposition n'avait «*aucun fondement*» et le directeur général d'UBS avait parlé d'une «*exigence irréaliste*».

La ministre des finances n'a manifestement pas été entendue par la Finma. Les

risques de nouvelles crises financières ne sont pas écartés.

N'est-ce pas l'indication que nos sociétés continuent de préférer vivre dangereusement,

à l'image de James Dean dans *La fureur de vivre*?

Lait: le bref passage d'un ovni

Une saga de la politique (et de la diplomatie) commerciale agricole suisse

Albert Tille - 18 May 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25814>

Bizarre. Le Conseil fédéral présente un [rapport](#) sur un possible libre-échange du lait avec l'Europe qu'il n'entend pas négocier, à la demande d'un Parlement qui n'en veut pas, et qui provoque l'indignation des milieux agricoles et la méfiance, voire le refus, de l'industrie alimentaire et des consommateurs.

Cet ovni politique a été lancé il y a deux ans sous forme de [motion](#) par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. De son côté Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, demandait par voie de [postulat](#) d'examiner les conséquences de la politique laitière européenne avec l'abolition des [quotas laitiers](#) en 2015 et la menace d'une surproduction.

Le Conseil fédéral a obtempéré. Voici, en bref, les conclusions du volumineux rapport de l'Office fédéral de l'agriculture (Ofag).

Le libre-échange avec l'Europe existe depuis six ans pour le fromage. Son extension

progressive à tous les produits laitiers provoquerait une baisse de prix de 16 centimes pour les éleveurs. Devenus moins chers, les produits suisses s'exporteraient plus facilement. Une hausse et un réaménagement des subventions permettraient de sauvegarder le revenu paysan.

En réponse aux craintes de Jacques Bourgeois, le rapport estime que l'abolition des quotas décidée par Bruxelles ne devrait pas modifier le marché du lait (cette estimation n'est [pas partagée](#) par nombre d'acteurs européens).

En bout de course, bénéfice escompté pour les consommateurs suisses: 150 à 200 millions par année. Coût pour le budget fédéral: 100 à 150 millions.

A ces estimations économiques, le Conseil fédéral ajoute des «si» et des «mais» politiques. Les négociations avec l'Union européenne ne sont pas simples en ce moment. Les conditions citées par le rapport pour obtenir un accord équilibré devraient être

approuvées par Bruxelles.

Noce à Thomas

Les milieux agricoles rejettent en bloc toute idée de libéralisation du marché laitier. Pour l'[Union suisse des paysans](#), ce n'est qu'une lubie. A la différence du fromage, dont les variétés suisses trouvent des clients en Europe, le lait en vrac, le beurre et le yogourt ne sont pratiquement pas différenciables. Avec l'aide du franc fort, les produits étrangers à bas prix inonderaient le marché et les exportations seraient à la peine. Nombre d'exploitations suisses ne pourraient pas supporter la baisse de leurs revenus. Ce refus est partagé par la plupart des [entreprises laitières exportatrices](#) qui craignent la concurrence des laiteries européennes issues de fusions à grande échelle.

Les consommateurs devraient être les grands bénéficiaires de l'ouverture des frontières. Mais la représentante de la FRC exprime sa grande réserve dans [Agri](#), l'hebdomadaire agricole de Suisse romande. Elle préfère les produits de

proximité et doute que la baisse des prix se répercute jusqu'au consommateur. Le principe du Cassis de Dijon ([DP 2008](#)) introduit depuis trois ans dans la loi sur les entraves aux échanges n'a guère eu d'effet sur le terrain. D'ailleurs, qui se préoccupe d'une baisse de prix du litre de lait hormis les ménages pauvres qui sont politiquement sans voix?

L'Alea au congélateur

Difficile de comprendre la publication d'un rapport de 112 pages pour analyser un éventuel accord dont personne ne veut, sans rappeler le projet moribond d'accord sur le libre-échange agricole ([Alea](#)). Lancé par l'ancien directeur de

l'Ofag, Hans Burger, avec quelques autres spécialistes et d'entente avec l'actuel directeur du même Ofag, Bernard Lehmann, ce projet avait pour but de préparer la Suisse à la libéralisation mondiale de l'agriculture programmée à l'OMC. En s'intégrant au marché européen, notre agriculture atténuerait l'inévitable choc de l'abandon du protectionnisme.

Le Conseil fédéral avait repris cet audacieux projet et entamé en 2008 des négociations avec Bruxelles. La menace de libéralisation à l'OMC ayant (provisoirement) disparu, Berne a gelé le dossier en réponse, notamment, à une [motion](#) signée par des

parlementaires de tous partis demandant d'exclure l'agriculture des négociations avec Bruxelles. Aujourd'hui, l'Alea n'est plus guère soutenu que par un petit groupe de combattants de la première heure ([DP 1977](#)).

Pour éviter de se déjuger, le Conseil fédéral s'est efforcé, dans son rapport sur la libéralisation laitière, d'expliquer longuement que l'ouverture du marché à l'Europe était possible puisqu'il la préconisait en 2008. Voilà qui est fait. Le rapport est publié. Il sera rapidement oublié. Le Parlement à qui incombe de lui donner suite enterrera la libéralisation du lait.

Gruezi les petits

Après Zurich, Argovie est le second canton à bannir l'allemand des écoles enfantines au profit du dialecte

Yvette Jaggi - 19 May 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25819>

Aux élections d'octobre 2012, les Démocrates suisses ont disparu du Grand Conseil argovien, où ils occupaient tout juste deux sièges sur 140. Quelques mois plus tôt, ils avaient déposé une initiative cantonale, revêtue de 3'673 signatures, demandant l'usage exclusif du dialecte (*Mundart*) dans les écoles enfantines du *Mittelkanton*.

Ce dimanche 18 mai, l'[initiative](#) a recueilli 121'587 suffrages, soit 55,5% des voix exprimées. Un score obtenu contre l'avis

du Conseil d'Etat et du Grand Conseil qui recommandaient au peuple de rejeter une initiative que le parlement cantonal avait lui-même refusée en décembre dernier par 92 voix contre 34.

Après Zurich depuis 2011, le dialecte s'impose donc désormais en Argovie comme l'unique langue d'enseignement dans les premières années de scolarité. De l'avis des initiants relayés par l'UDC, cette exclusivité s'avère particulièrement efficace pour préserver une

identité culturelle en ces temps de mondialisation accélérée et de tendance générale à la diversité. Il s'agit de retarder l'usage de la «*langue standard*» - en clair le *Hochdeutsch* - obligatoire dès l'école primaire et de contribuer ainsi à l'intégration des petits enfants et de leur famille.

Inversement, les partisans de la mixité des langues d'enseignement dès l'école enfantine observent que les plus jeunes font sans difficulté, comme en s'amusant, le double

apprentissage du dialecte et de l'allemand, bien souvent en plus d'une autre langue pratiquée à la maison. Ils se donnent sans peine un avantage précieux pour la suite de leur scolarité, pour leur intégration sociale et pour leur future vie professionnelle.

L'argumentation a de la force. Elle prévaut en tout cas dans 17 des 21 cantons alémaniques, dont les écoles enfantines ont pour mission de favoriser, ou du moins de rendre possible, l'accès à la fameuse «*langue standard*». Partout où elles ont été lancées, les initiatives prescrivant l'usage exclusif du dialecte ont échoué, sauf à Zurich et maintenant Argovie.

Et pourtant, le *Mundart* tend à passer [de l'oral à l'écrit](#), dans la vie personnelle tout au moins. Les jeunes n'envoient plus de SMS en «*bon allemand*», nullement préoccupés par les carences du clavier ou de l'alphabet dialectal. Les messages sur les réseaux sociaux sont de plus en plus souvent formulés en dialecte. On n'en est pas encore aux lettres officielles, mais la presse populaire se hasarde au dialecte, même en dehors des périodes de carnaval. Et, pour faire plus suisse encore, [Swatch](#) a publié une édition en dialecte suisse alémanique de son rapport annuel pour 2012, un épais *Gschäftsbrichtde* de 220 pages, bien entendu téléchargeable.

De ce côté-ci de la Sarine, on peine à se représenter la force de la résistance de nos compatriotes alémaniques à ce qui leur vient d'outre-Rhin, à commencer par la langue ressentie comme élitaire et par les cadres bien formés et avides d'emplois payés au tarif suisse.

Et voilà comment l'école enfantine nous renvoie à la libre circulation. Le 9 février dernier, le canton d'Argovie a donné une majorité de 55,2% à l'initiative contre l'immigration de masse. Davantage qu'une coïncidence, de la continuité. Celle d'une idéologie portant la marque de l'UDC, très attentive à l'école comme forge de l'identité et de l'unicité helvétiques.

Convocation des actionnaires

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

Rédaction - 16 May 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25777>

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SA des éditions Domaine Public sont invités à l'assemblée générale ordinaire de la société lundi 2 juin 2014 à 18h30 au Buffet de la Gare, salon 2, à Lausanne.

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et acceptation de l'ordre du

jour

2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2013
3. Rapport de gestion 2013: conseil d'administration et comité de rédaction
4. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, attribution du bénéfice, décharge aux administrateurs

5. Election du conseil d'administration
6. Perspectives d'avenir
7. Divers

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu par la poste la convocation qui leur a été adressée peuvent l'obtenir par un courriel à administration@domainepublic.ch.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La solidarité confédérale à l'épreuve de la péréquation financière

<http://www.domainepublic.ch/articles/4669>

<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=52310>

<http://www.domainepublic.ch/articles/4673>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25543>

Système bancaire: vivre dangereusement

http://fr.wikipedia.org/wiki/Comit%C3%A9_de_B%C3%A2le

<https://www.finma.ch/f/aktuell/Pages/mm-finma-informiert-ueber-tbtf-verfuegungen-20140507.aspx>

<http://www.nzz.ch/wirtschaft/wirtschafts-und-finanzportal/das-grossbankenproblem-harrt-einer-loesung-1.18301057>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Federal_Home_Loan_Mortgage_Corporation

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Auf-Aufklaerungsmission-in-der-Bankeinstadt/story/21507034>

Lait: le bref passage d'un ovni

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/34834.pdf>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123665

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123344

http://ec.europa.eu/agriculture/milk/quota-report-2012_fr.htm

http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/06/26/la-fin-des-quotas-laitiers-accelere-la-restructuration-de-l-industrie-laitiere_3436801_3234.html

<http://www.sbv-usp.ch/fr/medias/communiqués-de-presse/archive-2014/130514-marche-du-lait/>

<http://www.alimentaonline.ch/Dossiers/D%C3%A9tails/tabid/172/Article/114893/Default.aspx>

<http://www.agrihebdo.ch/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24299>

<http://www.blw.admin.ch/sthemen/00005/00298/index.html?lang=fr>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113464

<http://www.domainepublic.ch/articles/22221>

Gruezi les petits

https://www.ag.ch/media/kanton_aargau/alle_medien/dokumente/aktuell_3/wahlen___abstimmungen/abstimmungen_1/archiv/2014_05_18/Abstimmungsbroschuere_18_Mai_2014.pdf

<http://www.tagesanzeiger.ch/kultur/diverses/Von-der-Mundart-zur-Schriftart/story/22172935>

http://www.swatchgroup.com/de/investor_relations/jahres_und_halfjahresberichte/fruehere_jahres_und_halfjahresberichte

Convocation des actionnaires

<mailto:administration@domainepublic.ch>